



La Directrice des Études IGPDF/2022/05/4397

Vincennes, le 23 mai 2022

NOTE POUR TOUS LES SERVICES

Objet : Préparation à la sélection à l'emploi d'administrateur de l'État au tour extérieur – session

2023

P.J.: 2 annexes

L'Institut de la Gestion Publique et du Développement Economique (IGPDE) organise une préparation à la sélection à l'emploi d'administrateur de l'État au tour extérieur – session 2023 – pour les agents du ministère de l'économie, des finances et de la relance s'engageant à déposer leur dossier de candidature au titre de ce ministère, et sous réserve de l'ouverture d'une sélection annuelle en 2023.

Dans l'hypothèse où des évolutions réglementaires, modifiant le format ou le nombre d'épreuves de cette sélection, interviendraient alors que la préparation a commencé, l'IGPDE mettra tout en œuvre pour adapter la préparation en conséquence.

Les conditions statutaires requises pour s'inscrire à la préparation, l'organisation de la préparation et les modalités d'inscription sont précisées en annexe.

Les inscriptions à la préparation seront closes le 5 septembre 2022.

Dans un souci d'amélioration de ses prestations, l'IGPDE invite les candidats, lors de leur préinscription en ligne, à procéder au règlement par carte bancaire.

Afin de se pré-inscrire en ligne, le candidat est invité à se connecter à « Offre IGPDE » à l'adresse suivante :

http://alize.alize/crp/actu_prepas.html

Je vous serais obligée de bien vouloir prendre toutes dispositions pour que les agents placés sous votre autorité puissent prendre connaissance de la présente note dans les meilleurs délais.

La Directrice des études,

Isabelle ROUSSEL

Institut de la Gestion publique et du développement économique du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance 20, allée Georges-Pompidou - 94306 Vincennes CEDEX www.economie.gouv.fr/igpde

P-F04 v8.0 1/6

PRÉPARATION À LA SELECTION

A L'EMPLOI D'ADMINISTRATEUR DE L'ÉTAT AU TOUR EXTERIEUR - Session 2023 -

I - <u>CONDITIONS DE PARTICIPATION À L'ÉPREUVE DE SÉLECTION (à titre indicatif, sous réserve d'évolutions réglementaires)</u>

Le recrutement au choix, par la voie de la promotion interne, dans le corps des administrateurs de l'État est prévu par l'article 4 du décret n° 2021-1550 du 1er décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'Etat. Il est ouvert à tous les fonctionnaires de l'État de catégorie A, ou aux fonctionnaires accueillis en détachement dans un corps de catégorie A ou assimilé de l'Etat, ainsi qu'aux fonctionnaires et agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale occupant un emploi de catégorie A ou assimilé, qui justifient, au 1^{er} janvier de l'année considérée, de huit ans de services effectifs dans un corps de catégorie A ou sur un emploi de catégorie A ou assimilé.

II - NATURE DE L'ÉPREUVE

Aux termes de l'arrêté du 21 décembre 2021 fixant les modalités d'établissement de la liste d'aptitude d'accès au corps des administrateurs civils au titre de 2022, possiblement reconduit pour la sélection au titre de 2023, et des pratiques du Comité de sélection de ces dernières années : la durée de l'audition est de trente minutes. Cette épreuve comporte :

- 1° Une première phase de cinq minutes qui doit, notamment, permettre aux membres du comité de sélection d'apprécier les acquis de l'expérience professionnelle du candidat, au vu des éléments présents dans le dossier du candidat ;
- 2° Une seconde phase de vingt-cinq minutes qui doit, notamment, permettre aux membres du comité de sélection d'apprécier la motivation du candidat, son projet professionnel ainsi que ses aptitudes à exercer des responsabilités supérieures d'encadrement et d'animation.

Les candidats admis suivront la scolarité obligatoire à l'Institut national du Service Public (INSP) à Strasbourg.

III - ORGANISATION DE LA PRÉPARATION

Le calendrier prévisionnel de la préparation, donné à titre indicatif, pourra être modifié en fonction du calendrier des épreuves.

Dans l'hypothèse où des évolutions réglementaires interviendraient alors que la préparation a commencé, impactant le format ou les d'épreuves d'accès à la sélection, l'IGPDE mettra tout en œuvre pour adapter la préparation en conséquence.

Par ailleurs, si la situation l'exige, L'IGPDE se réserve le droit de proposer des solutions de substitution au présentiel.

1. Préparation à la rédaction du dossier

Cette formation comprendra:

- une séance méthodologique (une journée) pour préciser les règles de rédaction du dossier.
 La formation se déroulera début octobre 2022:
- une relecture corrective personnalisée en novembre 2022;
- un entretien en présentiel de 45 mn. Cet entretien individuel se déroulera en janvier 2023.

2. Préparation à l'entretien oral

Pour les candidats qui auront déposé un dossier de candidature auprès de la DGAFP au titre du ministère de l'économie, des finances et de la relance, cette préparation comprendra une présentation du cadre général de l'audition, une analyse des questions posées lors de la dernière audition, ainsi que des techniques d'expression et de communication.

P-F04 v8.0 2/6

Une réflexion sur le positionnement des candidats concernant leurs expériences professionnelles sera également proposée, notamment au travers d'exercices de réflexion et de mini-simulations vidéoscopées.

Cette préparation à l'oral comprendra quatre modules obligatoires :

- Module 1 : début mars 2023 une journée ;
- Module 3 : mai 2023 une journée ;
- Module 4 : fin août 2023 une journée ;
- Module 5 : en septembre 2023 1 journée (pour les seuls candidats auditionnés).

Cette préparation offre également la possibilité de suivre un module centré sur **l'expression personnelle face à un jury (module 2)** afin de développer des capacités de lâcher-prise et de spontanéité face à un jury, et de personnaliser son expression. Cette formation, développée autour de techniques théâtrales, est animée par des comédiens – formateurs :

- **Optionnel**: **Module 2**: en avril 2023 – une journée (option à cocher au moment de l'inscription en ligne).

3. Jurys fictifs

Des mises en situation seront proposées aux candidats qui auront déposé un dossier de candidature :

- un premier jury fictif: en juin 2023;
- un second jury fictif en septembre 2023, <u>pour les seuls candidats auditionnés</u>. Chaque jury fictif aura une composition interministérielle.

Pour ce dernier jury, la date sera communiquée dès que la liste des candidats admissibles à l'audition sera publiée.

4. Mentorat

Un dispositif de mentorat sera proposé aux stagiaires à la préparation au dossier et à la préparation orale, de novembre 2022 à septembre 2023, si le nombre de mentors le permet.

5. Conférences d'actualité

Des conférences portant sur des sujets d'actualité seront proposées aux candidats entre février et juillet 2023.

6. Présentation des métiers

Cette table ronde, destinée à apporter aux candidats une meilleure connaissance des métiers qu'ils pourront exercer et des administrations dans lesquelles ils pourront œuvrer, sera proposée dans le courant du mois de juin 2023.

7. Préparation en ligne

La préparation en ligne se présentera sous la forme de fascicules, de février à juillet 2023, pour les stagiaires qui auront déposé un dossier de candidature à la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP).

Ils comprendront des apports de connaissances et des chroniques d'actualité dans les domaines suivants : l'organisation générale de la fonction publique de l'État, les finances publiques, l'Union européenne, les questions internationales, les questions sociales.

8. Expérimentation d'une bibliothèque numérique en ligne (inscription optionnelle en sus de l'inscription à la préparation)

P-F04 v8.0 3/6

L'IGPDE enrichit son offre de formation en proposant, à titre expérimental, aux personnes inscrites à la préparation à la sélection à l'emploi d'administrateur de l'État au tour extérieur l'accès à une bibliothèque numérique en ligne.

Les inscriptions seront ouvertes prochainement pour un montant de 15 euros sur la durée de la préparation, en plus de l'inscription à la préparation elle-même.

IV - INSCRIPTION À LA PRÉPARATION

Les candidats peuvent bénéficier de la préparation en ligne via la plateforme de formation à distance de l'IGPDE.

Les candidats s'inscrivant à la préparation en ligne recevront par courriel en début de session les modalités de connexion (adresse internet, identifiant et mot de passe). L'adresse électronique du candidat sera l'identifiant qui permettra la connexion à la plateforme de formation à distance de l'IGPDE. Les candidats inscrits à la précédente session fourniront la même adresse électronique comme identifiant et indiqueront, le cas échéant, une nouvelle adresse électronique pour la réception des messages.

L'IGPDE demande au candidat de bien vouloir communiquer son numéro de téléphone portable pour être tenu informé d'éventuelles annulations (conférences, jurys). Le prestataire d'envoi de sms choisi par l'IGPDE ne pourra faire aucun usage commercial des numéros de téléphone ainsi transmis.

Participation forfaitaire aux frais: 80 €

Attention : l'inscription à la préparation ne vaut pas inscription à l'épreuve de sélection.

Après avoir validé votre pré-inscription en ligne :

- si vous avez opté pour le règlement par carte bancaire, celui-ci se faisant directement sur le site, vous n'avez rien à transmettre au régisseur ;
- si vous avez opté pour le règlement par chèque ou mandat-cash, le libellé doit être fait à l'ordre du régisseur de recettes du Secrétariat général du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance (MEFR) et au dos du moyen de paiement vous noterez votre numéro de commande, vous devrez l'adresser au plus tard le 05/09/2022, à la régie d'avances et de recettes du SG du MEFR, Télédoc 639, 120, rue de Bercy, 75572 Paris cedex 12. Un certificat d'inscription (à conserver durant toute la préparation) vous sera transmis par courrier électronique après validation définitive de votre inscription par nos services.

L'IGPDE ne procédera à aucun remboursement des frais de participation. Les candidats doivent donc être extrêmement vigilants lors de leur inscription.

En cas d'annonce de non-ouverture d'une sélection 2023 alors que la préparation a commencé, il ne sera procédé à aucun remboursement, même partiel.

Par ailleurs, aucun paiement fractionné et/ou différé n'est accepté.

Il n'est pas possible de changer de type d'inscription alors que la préparation a commencé.

P-F04 v8.0 4/6

V - RENSEIGNEMENTS

1. Sur la préparation

Vous pouvez contacter:

- votre conseiller formation;
- votre bureau d'ordre;
- la responsable pédagogique de la préparation Valérie BOURGOIN

Téléphone : 01 58 64 80 03

valerie.bourgoin@finances.gouv.fr

2. Sur l'épreuve (conditions, nature de l'épreuve)

Bureau des personnels de catégories A, B et C Bureau SRH2B Pôle mobilité

Téléphone : 01 53 44 24 05

Courriel: marie-christine.bettin@finances.gouv.fr

P-F04 v8.0 5/6

Modalités d'inscription en ligne

Vous accèdez à la page d'actualité des prépas concours - :

soit par l'onglet « Formation » qui envoie sur la page récapitulative de l'Offre IGPDE http://alize.alize/crp/choixcat.asp



soit directement à l'adresse http://alize.alize/crp/actu_prepas.html



Vous avez également la possibilité de vous inscrire sur nos listes de diffusion, afin d'être averti dès l'ouverture des inscriptions pour une préparation souhaitée.

P-F04 v8.0 6/6